

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 08796
Numéro SIREN : 751 095 712
Nom ou dénomination : AFFLELOU

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2022 sous le numéro de dépôt 163158

AFFLELOU
Société par actions simplifiée au capital de 245.335.142,61 euros
Siège social : 11, rue d'Argenson - 75008 Paris
751 095 712 RCS Paris

**ACTE UNANIME DES DÉCISIONS DES ASSOCIES PRISES SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre,

LION / SENECA LUX 2, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 8, rue Lou Hemmer, L-1748, Senningerberg, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.596, dûment représentée aux fins des présentes, et

HOLDING AA-OC, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.923 RCS Luxembourg, dûment représentée aux fins des présentes,

agissant en leur qualité d'associés (les "**Associés**") de la société Afflelou, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 11, rue d'Argenson, 75008 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 751 095 712 RCS Paris (la "**Société**"),

ont pris, conformément aux stipulations de l'article 14.6 des statuts de la Société (les "**Statuts**"), les décisions décrites ci-dessous portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du nouveau président de la Société (le "**Président**").
2. Pouvoirs pour les formalités légales.

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés, co-commissaires aux comptes titulaires de la Société, régulièrement informées de l'ordre du jour des présentes, sont absentes et excusées et n'ont pas formulé de commentaire particulier.

Les Associés indiquent avoir préalablement aux présentes pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire à jour des statuts de la Société ;
- un exemplaire du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration de la Société en date de ce jour (le "**PV**") ; et
- la lettre d'acceptation de fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Anthony Afflelou.

Les Associés déclarent avoir pris pleine et entière connaissance, en temps utile, de l'ordre du jour et plus généralement de tout document et de toute information nécessaires à leur information préalablement aux décisions qui suivent et renoncent, expressément et irrévocablement, à remettre

en cause, à quelque titre que ce soit, et notamment sur le fondement de la communication tardive des documents afférents aux présentes, la validité des présentes décisions.

*

*

*

PREMIÈRE DÉCISION

Nomination du nouveau Président

Les Associés,

connaissance prise (i) des statuts de la Société, (ii) du PV, ainsi que (iii) de la lettre d'acceptation de fonctions de Président de Monsieur Anthony Afflelou,

décident de nommer, en remplacement de Monsieur Alain Pourcelot, avec effet immédiat, en qualité de Président, pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2028 :

- **Monsieur Anthony Afflelou**, né le 25 mai 1991 à Boulogne-Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 34, avenue du Président Kennedy – 75016 Paris,

décident que Monsieur Anthony Afflelou exercera son mandat de Président conformément aux statuts de la Société et à tout autre acte extra statutaire auquel Monsieur Anthony Afflelou serait partie ;

constatent que Monsieur Anthony Afflelou exerce d'ores-et-déjà un mandat de Directeur Général de la Société, qu'il conservera afin d'exercer les fonctions de Président Directeur Général ;

prennent acte de la démission de Monsieur Anthony Afflelou de ses fonction de directeur général des sociétés Alain Afflelou Franchiseur SAS (304 577 794 R.C.S. Paris) et Lion / Seneca France Audio (794 137 737 R.C.S. Paris) avec effet en date de ce jour.

Monsieur Anthony Afflelou a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de Président Directeur Général qui lui seraient confiées et qu'il n'était frappé par aucune mesure, ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

SECONDE DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

Les Associés,

donnent tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet de remplir toute formalité légale requise.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

*

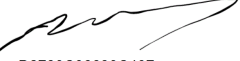
*

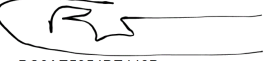
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte lequel a été signé électroniquement par les Associés par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil. Les Associés reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et que celle-ci confère date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service DocuSign (www.docusign.com).

DocuSigned by:

5152AFFA61E84F4
Holding AA-OC
Par: Gérant de catégorie A
Par : Monsieur Alain Afflelou

DocuSigned by:

D2780C06630C407...
LION / SENECA LUX 2
Par: Directeur A
Par : Monsieur Mandeep Panesar

DocuSigned by:

BC6AE5954BE448B...
Holding AA-OC
Par: Gérant de catégorie B
Par : Monsieur Claude Roseveque

DocuSigned by:

71025F18DB5B40D...
LION / SENECA LUX 2
Par: Directeur B
Par : Monsieur Sean Barrett

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 245.335.142,61 euros
Siège social : 11, rue d'Argenson - 75008 Paris
751 095 712 RCS Paris

**ACTE UNANIME DES DÉCISIONS DES ASSOCIES PRISES SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre,

LION / SENECA LUX 2, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 8, rue Lou Hemmer, L-1748, Senningerberg, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.596, dûment représentée aux fins des présentes, et

HOLDING AA-OC, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.923 RCS Luxembourg, dûment représentée aux fins des présentes,

agissant en leur qualité d'associés (les "**Associés**") de la société Afflelou, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 11, rue d'Argenson, 75008 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 751 095 712 RCS Paris (la "**Société**"),

ont pris, conformément aux stipulations de l'article 14.6 des statuts de la Société (les "**Statuts**"), les décisions décrites ci-dessous portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la révocation de Monsieur Alain Pourcelot de ses fonctions de président de la Société (le "**Président**") et révocation de Monsieur Alain Pourcelot de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société.
2. Pouvoirs pour les formalités légales.

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés, co-commissaires aux comptes titulaires de la Société, régulièrement informées de l'ordre du jour des présentes, sont absentes et excusées et n'ont pas formulé de commentaire particulier.

Les Associés indiquent avoir préalablement aux présentes pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire à jour des statuts de la Société ; et
- un exemplaire du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration de la Société en date de ce jour (le "**PV**").

Les Associés déclarent avoir pris pleine et entière connaissance, en temps utile, de l'ordre du jour et plus généralement de tout document et de toute information nécessaires à leur information préalablement aux décisions qui suivent et renoncent, expressément et irrévocablement, à remettre

en cause, à quelque titre que ce soit, et notamment sur le fondement de la communication tardive des documents afférents aux présentes, la validité des présentes décisions.

*

*

*

PREMIERE DÉCISION

Constatation de la révocation de Monsieur Alain Pourcelot de ses fonctions de Président et révocation de Monsieur Alain Pourcelot de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société

Les Associés,

connaissance prise (i) des statuts de la Société, ainsi que (ii) du PV,

prennent acte de la révocation de Monsieur Alain Pourcelot de ses fonctions de Président, par délibérations du conseil d'administration de la Société en date de ce jour,

décident de révoquer Monsieur Alain Pourcelot de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société, avec effet à l'issue des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

SECONDE DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

Les Associés,

donnent tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet de remplir toute formalité légale requise.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

*

*

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte lequel a été signé électroniquement par les Associés par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil. Les Associés reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et que celle-ci confère date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service DocuSign (www.docusign.com).

DocuSigned by:



5152AFFA81F84F4

Holding AA-OC

Par: Gérant de catégorie A

Par : Monsieur Alain Afflelou

DocuSigned by:



D2780C06630C407...

LION / SENECA LUX 2

Par: Directeur A

Par : Monsieur Mandeep Panesar

DocuSigned by:



BC6AE5954BE448B...

Holding AA-OC

Par: Gérant de catégorie B

Par : Monsieur Claude Roseveque

DocuSigned by:



71025E1BDB5B40D...

LION / SENECA LUX 2

Par: Directeur B

Par : Monsieur Sean Barrett

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 245.335.142,61 euros

11, rue d'Argenson - 75008 Paris

751 095 712 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre

Les membres du conseil d'administration de la société Afflelou, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 11, rue d'Argenson – 75008 Paris et dont le numéro unique d'identification est 751 095 712 RCS Paris (la "**Société**"), se sont réunis, sur convocation du Président, au siège de la Société et par voie de conférence téléphonique pour prendre les décisions suivantes (le "**Conseil d'Administration**"), étant précisé que :

Sont présents, y compris par voie de conférence téléphonique ou représentés :

- La société Marelle Partners, représentée par Madame Rachel Marouani, membre et présidente du Conseil d'Administration,
- Monsieur Alain Afflelou, membre du Conseil d'Administration,
- Monsieur Michel Lamboley, membre du Conseil d'Administration,
- Monsieur Mandeep Panesar, membre du Conseil d'Administration,
- Monsieur Lyndon Lea, membre du Conseil d'Administration, représenté par Monsieur Amaury Leyre,
- Monsieur Amaury Leyre, membre du Conseil d'Administration,
- Monsieur Graham Tester, membre du Conseil d'Administration,
- La société Lion / Seneca Lux 2 S.A, représentée par Directeur A (Monsieur Mandeep Panesar) et Directeur B (Monsieur Amaury Leyre), membre du Conseil d'Administration ("**Lion**"), et
- Holding AA OC, membre du Conseil d'Administration, représentée par Monsieur Olivier Lazar.

La présidente du Conseil d'Administration, la société MARELLE PARTNERS représentée par Madame Rachel MAROUANI préside la séance (le "**Président de Séance**").

Messieurs Alain Pourcelot et Fabio d'Angelantonio, membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués sont absents à la présente réunion du Conseil d'Administration.

Le registre de présence, certifié exact par le Président de Séance et un membre du Conseil d'Administration, permet de constater que la majorité des membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés et que le Conseil d'Administration peut par conséquent valablement délibérer.

Le Président de Séance déclare la séance ouverte et rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation d'une proposition de réorganisation de la gouvernance de la Société.
2. Pouvoirs pour formalités.

Les membres du Conseil d'Administration ont préalablement pris connaissance des statuts de la Société (les "**Statuts**").

Après avoir échangé diverses observations, personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Examen et approbation d'une proposition de réorganisation de la gouvernance de la Société

[...]

Le Conseil d'Administration,

connaissance prise des Statuts, et avoir entendu le Président de Séance présenter la proposition de réorganisation de la gouvernance de la Société, la majorité des membres du Conseil d'Administration soutiennent le projet de donner une nouvelle dynamique au groupe Afflelou,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts,

remercie Monsieur Alain Pourcelot pour le travail accompli au cours de son mandat,

approuve, conformément aux stipulations de l'article 11.5 des Statuts, le projet de réorganisation de la direction et de la gouvernance de la Société et, par conséquent,

décide, conformément à l'article 11.5 des Statuts, la révocation de Monsieur Alain Pourcelot de ses fonctions de Président, avec effet à l'issue des présentes,

autorise, conformément à l'article 13.2 (w) des Statuts, la révocation de Monsieur Alain Pourcelot de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée par le Conseil d'Administration à la majorité simple de ses membres présents ou représentés.

SECONDE RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'Administration **donne tous pouvoirs** au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par le Conseil d'Administration à la majorité simple de ses membres présents ou représentés.

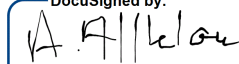
*

*

*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait, lequel a été signé électroniquement par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil par le président de la Société.

DocuSigned by:

F36EEE5C31644C4...

Le président de la Société

Monsieur Anthony Afflelou